

Vocabulaire

Volume 2, numéro 7, 1934

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1109035ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1109035ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (imprimé)

2817-3465 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

(1934). Vocabulaire. *Assurances*, 2(7), 3–3. <https://doi.org/10.7202/1109035ar>

Vocabulaire

EARTHQUAKE INSURANCE.
Assurance contre les tremblements de terre.
BRIDGE INSURANCE.
Assurance des ponts.
CAMERA INSURANCE.
Assurance des appareils photographiques.
DYERS & CLEANERS INSURANCE.
Assurance des teinturiers.
ELECTRIC SIGN INSURANCE.
Assurance des enseignes lumineuses.
FINE ARTS INSURANCE.
Assurance des objets d'art.
FUR INSURANCE (FLOATER).
Assurance globale des fourrures.
FURRIERS CUSTOMERS POLICY.
Assurance des fourrures aux clients.
GOLFERS LIABILITY INSURANCE.
Assurance contre la responsabilité civile des joueurs de golf.
INSTALMENT INSURANCE.
Assurance des ventes à tempérament.
LAUNDRY INSURANCE.
Assurance des buanderies.
MOTOR TRUCK MERCHANDISE INSURANCE.
Assurance des camionneurs.
MOTOR TRUCK MERCHANDISE FLOATER.
Assurance globale des camionneurs.
MUSICAL INSTRUMENT INSURANCE.
Assurance des instruments de musique.
PARCEL POST INSURANCE.
Assurance des colis postaux.
PERSONAL EFFECTS INSURANCE.
Assurance des effets personnels.
TOURISTS BAGGAGE INSURANCE.
Assurance des bagages.
RADIUM INSURANCE.
Assurance du radium.
STAMP INSURANCE.
Assurance des collections de timbres.
TRANSPORTATION INSURANCE.
Assurance des transports.
WEDDING PRESENT INSURANCE.
Assurance des cadeaux de nocces.
BURGLARY & ROBBERY INSURANCE.
Assurance contre le vol avec effraction ou à main armée.

RESIDENCE BURGLARY.
Assurance contre le vol des maisons.
PERSONAL HOLD-UP.
Assurance contre le vol à main armée.
BANK BURGLARY & ROBBERY.
Assurance contre le vol des banques, avec effraction ou à main armée.
SAFE DEPOSIT BOX INSURANCE.
Assurance des coffrets de sûreté.
MERCANTILE STOCK BURGLARY INSURANCE.
Assurance contre le vol des marchandises.
MERCANTILE SAFE BURGLARY INSURANCE.
Assurance des coffres-forts.
PAYROLL MESSENGER & INTERIOR OFFICE INSURANCE.
Assurance contre le vol d'espèces et de titres, à l'intérieur et à l'extérieur.
CHEQUE ALTERATION & FORGERY INSURANCE.
Assurance contre les faussaires (chèques).
FORGED SECURITY BOND.
Assurance contre les faussaires (titres).

Dire

La Sun Life Assurance Company of Canada nous autorise à reproduire les chroniques de vocabulaire que rédige M. Thurière Belzile pour son bulletin mensuel. Diplômé de l'École des Hautes Etudes Commerciales de Montréal, M. Belzile s'intéresse vivement aux questions d'assurance sur la vie. On lui doit déjà deux excellentes études sur le portefeuille des sociétés d'assurance-vie au Canada. C'est avec plaisir que nous le voyons s'orienter vers la terminologie technique, dont on s'est vraiment trop désintéressé jusqu'ici.

Voyons d'abord ce que M. Belzile se propose de faire. Il l'exposait ainsi, dans le numéro de juin 1934 de la « Revue Mensuelle des agences »:

« Il arrive souvent qu'on emploie des termes anglais francisés mal à propos, sans attribuer à ces termes le sens exact qu'ils devraient avoir en français. Nous donne-

rons ici les termes adoptés par le Siège Social pour traduire certaines expressions anglaises d'un usage fréquent. Ces termes ont été adoptés après une étude soignée des expressions employées en France et au Canada par les autres compagnies d'assurance-vie.

« Nous n'avons pas l'intention de donner ici des cours de linguistique. Il s'agit tout simplement de fournir à nos agents de langue française des renseignements d'ordre pratique, qu'ils trouveront sans doute essentiels à l'intelligence parfaite de leurs affaires. »

APPLICATION

Le mot *application* se rend rarement, en terme d'assurance, par le français *application*. Il peut se traduire par proposition ou demande, selon le cas. On dit ainsi; *application for assurance*—proposition d'assurance; *application form*—formulaire de proposition; *application for supplementary contract*—demande de contrat supplémentaire; *application for cash surrender value*—demande du paiement de la valeur de rachat; nous pourrions ajouter: *application for a position*—demande d'emploi ou offre de services.

Il n'est sans doute pas inutile d'indiquer ici quelques expressions dans lesquelles apparaît le mot proposition. Ainsi, à titre d'agent, vous obtenez de votre client ou faites signer par votre client une proposition. Vous soumettez celle-ci à la Compagnie, qui l'accepte, la diffère ou la rejette. Enfin, votre client peut, pour une raison ou pour une autre, retirer sa proposition.

Quant au mot français *application*, tous les sens qu'on peut lui prêter dérivent directement des trois suivants: action de poser une chose sur une autre (application d'un emplâtre sur un bobo); mise en pratique (application d'une loi); attribution (application d'une somme à une dépense).

UNDERWRITER

Voilà un mot qui donne du fil à retordre aux traducteurs. C'est un de ces mots passe-partout que les sociétés d'assurance du Canada et des États-Unis emploient à toutes les sauces, tantôt pour se désigner elles-mêmes, tantôt pour désigner leurs agents, tantôt pour désigner leurs fonctionnaires chargés de la sélection des risques, etc. Et pourtant, le mot *underwriter*, employé en terme d'assurance, n'a, à proprement parler, qu'un sens; il désigne la société qui rédige, signe et livre un contrat d'assurance. Ce sens propre du mot *underwriter* se traduit par le français *assureur* qui, lui aussi, n'a que le sens suivant donné par Dupuich: « celui qui promet de procurer le bénéfice du contrat (d'assurance) à la personne désignée pour en profiter ». Dupuich ajoute: « C'est toujours, en fait, une société ».

General Auto Repairs

Limited

B. MIGNAULT J. E. WIER

La plus grande maison à Montréal
se spécialisant dans les réparations
d'auto-mobile.

ROYAL GARAGE

Tél. MARquette 3511

Assurez-vous dans:

**THE LONDON &
LANCASHIRE
GUARANTEE
& ACCIDENT
COMPANY
OF CANADA**



Transigeant les classes d'assurances suivantes:

Automobile	
Accident	Bris de glace
Maladie	Bons:
Vol	judiciaires
Responsabilité publique	d'entrepreneurs
Responsabilité patronale	de fidélité

*Demandez les détails de notre police
spéciale automobile protectrice.*

Succursale pour Québec et les Provinces
Maritimes:
465 RUE ST-JEAN, MONTRÉAL
A. S. BOOTH, Gérant. Tél. MARquette 7554
Applications pour agences sollicitées.

SÉCURITÉ

Fondée



en 1845

**Actif total
\$266,982,840**

Bureau chef au Canada:
500 PLACE D'ARMES, MONTRÉAL

Gérant: J. H. LABELLE